



Pully Natation

Concept de protection pour les entraînements dès le 31 août 2020



1. Nouvelles conditions cadres

Depuis le 6 juin 2020, les entraînements sont à nouveau autorisés dans tous les sports, sous réserve du respect des concepts de protection propres à chaque club. Le 22 juin, de nouvelles modifications sont entrées en vigueur. Pour les activités sportives nécessitant un contact physique étroit et constant, il est recommandé d'organiser l'entraînement par groupes fixes. On parle de contact étroit lorsque des personnes restent longtemps (plus de 15 minutes), ou de manière répétée, à une distance de moins de 1,5 mètre les unes des autres, sans mesure de protection.

Les principes suivants doivent être respectés lors des entraînements :

1. Pas de symptôme à l'entraînement

Les personnes présentant des symptômes de maladie ne sont PAS autorisées à participer aux entraînements. Elles doivent rester à la maison, voire être isolées, et contacter leur médecin.

2. Garder ses distances

Lors du trajet aller, de l'arrivée dans l'installation sportive, dans les vestiaires, lors des discussions, lors de la douche, après l'entraînement et lors du trajet retour – dans ces situations ou d'autres similaires, gardez encore une distance de 1,5 mètre avec les autres personnes et renoncez aux poignées de main ou « high five ». Lorsque la distance ne peut être garantie, il est nécessaire de porter un masque ou d'installer une séparation appropriée (par exemple un plexiglas). Les contacts corporels sont seulement autorisés, dans tous les sports, au moment de l'entraînement à proprement parler.

3. Se laver soigneusement les mains

Le fait de se laver les mains joue un rôle clé en matière d'hygiène. Il est donc important de se laver les mains avec du savon, avant et après l'entraînement, pour se protéger soi-même et son entourage. Pour mieux protéger nos membres, nous mettrons en place un poste de désinfection des mains à l'entrée de la piscine.

4. Etablir des listes de présence

Sur demande, les contacts étroits doivent pouvoir être attestés aux autorités sanitaires pendant 14 jours. Afin de simplifier le traçage des personnes, le club tient des listes de présence pour tous les entraînements. La personne responsable de l'entraînement est chargée de tenir une liste exhaustive et exacte ainsi que de la remettre à la personne responsable du plan coronavirus (voir point 5).

5. Désigner une personne responsable au sein du club

Chaque organisation qui prévoit de reprendre les entraînements doit nommer un(e) responsable du plan coronavirus. Cette personne est chargée de veiller à ce que les règlements soient respectés. Dans notre club, il s'agit des responsables de section. Si vous avez des questions, veuillez le/la contacter directement secretariat@pullynatation.ch

6. Prescriptions spécifiques

- La limite de 30 personnes dans le bassin est établie, ainsi qu'un maximum de 6 personnes autour de la piscine.
- Chaque cours commence 5 minutes plus tard et termine 5 minutes plus tôt, ainsi il n'y aura pas de croisement dans les vestiaires entre les différentes tranches horaires.
- Un parcours sera défini dans les escaliers et aux portes de la piscine pour éviter tout croisement dans les couloirs. Toute personne ne participant pas aux cours devra rester en dehors du bâtiment.
- Tous nos membres devront, dans la mesure du possible venir aux entraînements proposés par le club en tenue de bains, les douches seront accessibles seulement pour se rincer. Avec ces deux mesures nous limiterons le temps dans les vestiaires.

Pully, 31 août 2020